



POLITIQUE D'ANNULATION DU CAMP SUR NEIGE AMSF - FM (5-6-7-8 décembre 2024)

Prendre note que des frais administratifs seront retenus en cas d'annulation de votre part :

- 1. Le versement # 1 de 150 \$ est non-remboursable.**
- 2. Si annulation entre le 15 septembre 2024 et le 1 octobre 2024 : pénalité de 200 \$**
- 3. Si annulation après le 1 décembre 2024 : aucun remboursement.**

